

ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
LA PINCE GUERRIERE
 3 RUE JULES FERRY
 35410 CHATEAUGIRON

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE

23 octobre 2012

Absents excusés : M. Moneger-Rogge, IEN, Mme Gatel, Maire de Châteaugiron, Mmes Grellier, Grandjean, Bonnechère, enseignantes à temps partiel, Mmes Erin, Vapillon, Lemoine, Annic, Pannetier, représentants des parents d'élèves. Mmes Pousset-Rubin (ZIL), Hébert (Brigade).

Présents:

Municipalité : M. Carbonnel et M. Langlois.

Enseignants : Mmes Bauduin, directrice, Mmes Bodin, Clément, Gaigeard, Guignard, Hachou, Langlais, Lemare, Le Roux, Melchior, Sicot, Simon, Thébault, Vergine, Videlo, Wietrich, M Le Saux.

Psychologue scolaire : Mme Humbert.

Représentants des parents d'élèves: Mmes Peyrouset, Gimeno, Icher, Roussel, Lhomme, Perrier, Guerin, Lemonne, Vidal, Ms Godard et Gustave.

Ordre du jour

- Installation du nouveau conseil d'école
- RASED et la prise en charge des enfants en difficulté
- Bilan de la rentrée scolaire
- Projets en cours
- Règlement scolaire
- Locaux scolaires et matériel
- Questions diverses si soumises préalablement au conseil des maîtres

1. Installation du nouveau conseil d'école :

Secrétariat : Mme Gaigeard

Tour de table et présentation des nouveaux arrivants parmi le personnel de l'école : Mmes Gaigeard, Simon, Sicot, Vergine, M. Le Saux, enseignants.

Mme Desmonet, EVS.

REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE

RAPPEL de la réglementation en vigueur (décret n° 90-788 du 6 septembre 1990).

Le conseil d'école se compose des membres suivants :

- Le Directeur d'école, président.
- Le Maire ou son représentant et un conseiller municipal.
- Les enseignants de l'école.
- Un des enseignants du RASED.
- Les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.
- Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école. Ils peuvent prendre part aux débats sans prendre part aux votes et décisions sauf dans le cas où ils suppléent un membre titulaire absent.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- 1) Vote le règlement intérieur de l'école.
- 2) Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, conformément à l'article 10 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990.
- 3) Donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement, le projet d'école, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections. En outre, il peut également être réuni à la demande du Directeur de l'école, du Maire ou de la moitié de ses membres.

• FONCTIONNEMENT DU CONSEIL à l'Ecole Élémentaire La Pince Guerrière

- **Le calendrier** des Conseils d'Ecole est arrêté par la Directrice et ce après consultation des différents partenaires.
- **Ordre du jour** : les membres du Conseil d'Ecole adresseront à la Directrice, dix jours au moins avant la date de réunion du Conseil d'Ecole, les questions qu'ils souhaitent voir mises à l'ordre du jour. Celui-ci est établi par la Directrice et adressé, au moins huit jours avant la date des réunions, aux membres du Conseil.
- **Procès-verbal** : un secrétaire est désigné en début de séance. A l'issue de chaque séance du conseil d'école, en concertation avec le président, il rédige un procès-verbal de la réunion. Celui-ci est signé par le président et contresigné par le secrétaire de séance, il est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Le procès-verbal est adressé à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, à Madame le Maire ainsi qu'à tous les membres du Conseil d'école par courrier électronique. Un exemplaire du procès-verbal est affiché à l'entrée de l'école.
- **Modalités de délibération vote au sein du Conseil d'école**: Le vote à main levée est retenu pour les décisions prises au Conseil d'école. Une voix par enseignant titulaire, une par Représentant des Parents d'élèves titulaire, une pour le RASED, une pour la Directrice, deux pour les Elus Municipaux, une pour l'IEN, une pour le DDEN. La présence est obligatoire pour voter. Le vote à bulletin secret peut être requis à la demande d'un des membres. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.
Ce règlement est adopté à la majorité.

2. RASED et prise en charge des élèves en difficulté :

Présentation du RASED intervenant à Châteaugiron: **Mme Humbert psychologue scolaire, Mme Bourges maître E**

- Evolution en termes de personnel : aujourd'hui deux psychologues et une enseignante spécialisée pour la circonscription de Cesson.
- Précision des missions des différents personnels : maître E (aide à la difficulté scolaire) et psychologue (aide apportée sur les difficultés relationnelles et de comportement).
- Les parents peuvent solliciter le RASED sans passer par l'école.

La référente de scolarité, Mme Vivier, se charge des dossiers d'élèves relevant du champ du handicap. Mme Dominique Desmonet, Emploi Vie Scolaire, accompagne deux élèves (en CP et en CE2).

3. Bilan de la rentrée scolaire :

Ouverture d'une **seizième classe** dans la semaine suivant la rentrée : 420 élèves inscrits à ce jour répartis dans 16 classes soit une moyenne de 26.37 élèves par classe. Deux arrivées en CE2 le 12/11 et une arrivée en CM2 le 15/12. Ce qui portera les effectifs à 423. Le 14/11/2011 nous étions à 392 élèves soit une hausse de 31 élèves.

Détail des effectifs par niveau ce jour:

CP : 88 soit 4 classes à 22

CE1 : 86 soit 2 classes à 29 et 1 classe à 28

CE2 : 83 soit 2 classes à 28 et 1 classe à 17

CM1 : 80 soit 2 classes à 27 et 1 classe à 28

CM2 : 85 soit 2 classes à 28 et 1 classe à 29

Les langues vivantes :

En 2012-2013, l'école fonctionne avec ses moyens propres et avec l'intervention pour une heure trente par semaine d'un professeur d'anglais du Collège VS, Mme Legault. Ceci permet de répartir les élèves dans des groupes d'anglais et espagnol en 13 groupes de la manière suivante :

CE1 34, 35 en anglais 15 en espagnol

CE2 22, 22 et 27 en anglais 9 en espagnol

CM1 31, 31 en anglais 18 en espagnol

CM2 31, 30 en anglais 24 en espagnol

Questionnement des représentants des parents d'élèves à ce sujet : les effectifs sont importants en anglais et la répartition des élèves en anglais et en espagnol est inégale. Pourquoi maintenir l'enseignement des deux langues si les conditions d'enseignement ne sont pas identiques pour celles-ci?

Quel est le suivi de l'enseignement de l'espagnol au collège ? Les élèves choisissant espagnol à l'école élémentaire étudieront l'espagnol en 6^{ème} et se trouveront dans une classe bi-langue, ils auront de ce fait 2H de cours supplémentaires par semaine.

Budget : l'équipe enseignante remercie la Municipalité qui a entendu la demande de l'école et a alloué un budget exceptionnel de 386,25 € pour l'ouverture de la seizième classe.

Piscine :

3 classes de CE1 jusqu'en décembre, 3 classes de CE2 jusqu'en mars puis 4 classes de CP bénéficieront de séances d'apprentissage de la natation. (10 séances pour chaque niveau).

Remerciements de l'équipe enseignante aux parents accompagnateurs.

4. Projets en cours :

Le projet d'école 2011-2015 a été rédigé en 2011-2012 et présenté au Conseil d'école en janvier 2012, il est actuellement mis en œuvre.

Les deux axes de travail en sont les suivants :

Suivi du parcours des élèves

Le vocabulaire au service de la réussite

Classe de découverte (4 classes de CP) :

Un projet de classe de mer à Plouha dans les Côtes d'Armor en avril concernera donc 88 élèves.

Financement : subvention Mairie, subvention versée par l'APE et diverses actions (vente de gâteaux)

Projet sciences et environnement (3 classes de CE1) :

Travail sur le monde animal et végétal et au printemps visite à l'Ecomusée de Rennes. En cours d'élaboration, un projet jardinage.

Projet Musique A l'Ecole (4 classes de CP, 3 classes de CE2, 2 classes de CM1) :

Remerciements des enseignants à la Mairie pour l'aide au financement du nouveau projet.

Il concernera cette année les CP (sur le thème de la mer), les CE2 (sur le thème du cirque) et les CM1 (sur le thème de l'enfance) : deux intervenantes en musique, douze à quatorze séances par classe.

Projet école et cinéma (3 classes de CE1, 1 classe de CM1 et 3 classes de CM2) :

Trois films au programme : La ruée vers l'or, Jiburo et courts métrages différents cycles 2 et 3 .

Une participation financière de 2,5€ est demandée aux familles.

Projet « classe cirque » (3 classes de CE2) :

En collaboration avec les partenaires du festival « Cirque ou presque » implantation d'un chapiteau à proximité de l'école, travail en ateliers avec les intervenants (du 25 au 30 mars).

Une participation financière sera demandée aux familles (maximum 30€) et à l'APE.

Projets divers (classe de CM1 de Mme Bonnechère) :

Projet européen : correspondance avec une classe anglaise

Visite au planétarium

Projets divers (2 classes de CM1 de Mmes Langlais et Melchior) :

Visite des fouilles archéologiques à Jubelains

Sortie à Rennes : visite aux Champs libres, du Musée de Bretagne et du planétarium.

Travail éventuel avec une chorégraphe en lien avec le projet musique.

Sortie en bord de mer en période 5.

Projet voyage à Paris (3 classes de CM2) :

Départ à la journée en train avec visite d'un musée (probablement Musée d'Orsay) et balade dans Paris.

EPS en lien avec l'USEP (1 classe de CE1 et 3 classes de CM2) : participation à diverses rencontres sportives (Usépiades en juin et jeux traditionnels notamment). Une association USEP sera créée à l'école. Un appel aux adhésions volontaires sera fait auprès des familles des élèves participants.

Conseil des Jeunes de Châteaugiron (3 classes de CM1) :

Les élèves ont élu leurs représentants. Un travail sur des sujets et projets variés concernant la vie des jeunes et de la commune sera effectué en commission. Merci à Gaëlle Pouliquen pour l'investissement et le travail réalisé auprès des enfants.

15 novembre : visite du château et visite de la mairie, puis élection du CJC.

Manifestation « le camion des mots » (toutes les classes de cycle 3) : financé par la Municipalité et à destination de tous les élèves de la Commune

Les élèves étaient placés en binôme devant des ordinateurs et répondaient de manière ludique à des questions dans tous les domaines d'étude de la langue.

5. Règlement scolaire :

Lecture pour les nouveaux parents élus.

Pas de modification puisque ce règlement a donné satisfaction en 2012-2013.

Le règlement est adopté à la majorité.

Questions des parents :

Les parents d'élèves interrogent l'école sur le fonctionnement de l'OCCE : voir la note dans les cahiers de liaison. Ils demandent que l'information à ce sujet soit plus largement diffusée lors des rencontres parents professeurs en début d'année.

Des visites médicales sont-elles systématiques à l'école élémentaire ? En 2011-2012, l'infirmière scolaire a vu tous les élèves de CE2.

6. Locaux scolaires et matériel :

Remerciements à la Municipalité pour les travaux de rénovation effectués dans les locaux Paul Féval.

Est-il envisagé une rénovation de la cuisine ? Ces travaux sont prévus mais le représentant de la Municipalité ne peut dater leur début

Quels sont les travaux programmés dans les locaux La Pince Guerrière (chauffage, isolation, fuites d'eau...)? Quel en est le calendrier d'exécution ? Qu'en est-il du projet de construction d'un préau dans la cour des cours élémentaires ? Le remaniement des espaces verts dans les cours est-il programmé en 2013 ?

Le représentant de la Municipalité demande une liste précise des travaux à prévoir.

Le chauffage sera revu dans les locaux de La Pince Guerrière mais pas de date de début des travaux, très certainement pas avant 2013. Les enveloppes budgétaires de la Mairie ont diminué de 3% il est par conséquent difficile de faire des prévisions.

Où en est la commande de chaises pour les CP ? Le Conseil d'école insiste sur la nécessité de fournir ce matériel demandé dès la rentrée car les élèves sont assis sur des chaises inadaptées à leur taille. Celles-ci seront commandées sur le budget 2013 et donc peut-être livrées au troisième trimestre.

Demande d'un parent d'élève d'éclairer davantage un passage piétons qu'empruntent les enfants car un manque de visibilité rend ce passage dangereux. Le représentant de la Municipalité en prend note.

7. Questions diverses :

Remerciements à la médiathèque et à la mairie pour **le don de livres**.

Questions des parents d'élèves :

Menus de la cantine : certains parents trouvent les menus répétitifs.

Le représentant de la Municipalité demande aux parents que lui soient soumises leurs questions avant le conseil d'école.

Pour le restaurant scolaire, il prend note de la remarque.

En revanche, certains parents élus soulignent la qualité des produits et le fait que la cuisine soit traditionnelle.

Le représentant de la Municipalité précise que des « portes ouvertes » sont organisées au restaurant scolaire tous les ans et que peu de parents se mobilisent : elles auront lieu cette année en semaine et juste après l'école afin de permettre à un plus grand nombre de parents de s'y rendre. L'information à ce sujet sera diffusée par le biais des cahiers de liaison.

Liste de matériel scolaire : pourquoi ne pas avoir de listes dans toutes les classes comme pour les CP ?

Les fournitures de base nécessaires chaque année et dans toutes les classes seront inscrites sur le site internet géré par l'APE.

Quelle est la **gestion des enfants entre 16h30**, horaire de sortie d'école, et 16h45 horaire de début d'étude dans les salles ? Pendant ce quart d'heure, se côtoient dans la cour les parents qui viennent chercher leurs enfants à l'école et les enfants qui goûtent avant de rentrer en salle d'étude. Ce problème a déjà été traité les années passées ; le conseil d'école ne note pas de difficulté ni de déficit dans la sécurité et l'encadrement des élèves lors de ce temps périscolaire.

Portail donnant sur le parking : il est ouvert à 16h30, un parent d'élève souligne que cet accès est dangereux. Le représentant de la Municipalité en prend note, il sera fermé tandis que celui qui donne sur le parking et dont l'accès est davantage sécurisé sera ouvert.

Information donnée par le représentant de la Municipalité: **la prochaine commission scolaire aura lieu le 15**

novembre. La directrice qui est invitée à cette commission, souhaiterait à l'avenir être consultée quant à la date de celle-ci afin de se rendre disponible.

8. Prochaine réunion du conseil d'école :

Les représentants des parents d'élèves soulignent le fait que la date proposée pour le prochain conseil d'école se trouvant le 5 avril est placée au tout début du 3^{ème} trimestre ; cette date n'est de ce fait pas conforme aux règles de fonctionnement du dit conseil. Afin de se conformer aux règles adoptées plus haut, la Directrice fixera une date située au 2^{ème} trimestre.

Les représentants des parents d'élèves demandent également un changement d'horaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

La présidente
Mme Bauduin

La secrétaire
Mme Gaigeard